

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 15 décembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Repentigny tenue le 15 décembre 2016, à 16 h 30, à la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Repentigny, et à laquelle sont présents(es) et formant quorum la mairesse Chantal Deschamps, Ph. D., les conseillères et les conseillers André Cyr, Georges Robinson, Denyse Peltier, Cécile Hénault, Éric Chartré, Sylvain Benoit, Raymond Hénault, Normand Venne, Martine Gendron, Bruno Villeneuve, Francine Payer et Normand Urbain.

Sont aussi présents David Legault, directeur général, Dominique Longpré, directeur général adjoint, Diane Pelchat, Trésorière et Louis-André Garceau, greffier.

M^e Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le greffier, a déposé le registre de questions afin de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire tel que prévoit la réglementation municipale à cet effet. Le registre est remis à Madame la Mairesse.

(1) OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la séance à 16 h 30 et le greffier constate le quorum.

(2) DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

De prendre acte du dépôt de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

(3) PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la période de questions. Un citoyen s'est inscrit au registre.

**(4) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 366-15-12-16
ADOPTION DU BUDGET 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019**

ATTENDU le discours prononcé par Madame la Mairesse concernant l'adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2017 ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2017-2018-2019;

ATTENDU les documents déposés séance tenante en regard du budget de fonctionnement et du PTI;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Normand Venne

Appuyé par : Denyse Peltier

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

D'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2017 au montant de 137 150 000 \$ lequel est plus amplement détaillé aux documents joints à la présente résolution (doc. A);

D'approuver les affectations au budget de fonctionnement 2017 provenant de l'excédent de fonctionnements affecté, de réserves financières et fonds réservés ainsi que de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir pour un montant total de 2 563 960 \$ tel que plus amplement détaillé au document joint à la présente résolution (doc. B);

D'autoriser la trésorière à verser les contributions et quotes-parts découlant de l'adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2017 suivant le document joint à la présente résolution (doc. C);

D'approuver le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2017-2018-2019 lequel est plus amplement détaillé au document joint à la présente résolution (doc. D);

D'adopter le budget d'investissement pour l'exercice financier 2017 au montant de 39 495 000 \$ dont 24 974 000 \$ provient de subventions ou d'affectations représentant un coût net de 14 521 000 \$ suivant le document joint à la présente résolution (doc. E);

D'autoriser la trésorière à affecter les sommes nécessaires, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la réalisation des projets inscrits au budget d'investissement 2017 à même différents fonds identifiés au document joint à la présente résolution (doc. F), ceux financés à même le fonds de roulement seront remboursés par des versements annuels et égaux sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

QU'un document explicatif du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 soit publié dans la revue municipale Regard sur Repentigny au cours du mois de décembre 2016.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

La Mairesse, après avoir permis aux membres présents de s'exprimer sur la proposition principale, appelle le vote sur cette dernière. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition :

M^{me} Cécile Hénault, conseillère
M^{me} Denyse Pelletier, conseillère
M^{me} Francine Payer, conseillère
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M. André Cyr, conseiller
M. Éric Chartré, conseiller
M. Georges Robinson, conseiller
M. Normand Urbain, conseiller
M. Normand Venne, conseiller
M. Raymond Hénault, conseiller
M. Sylvain Benoit, conseiller

Contre la proposition :

M. Bruno Villeneuve, conseiller

Conclusion

La proposition principale est adoptée par la majorité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE

(5) **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 367-15-12-16
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 477 : RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES
COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE
LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 13 décembre 2016;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu séance tenante copie du projet de ce règlement et dispense le greffier d'en faire lecture;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes foncières générales, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2017;

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES 2017 PAR CATÉGORIES	
Résiduelle (résidentielle)	0,8099 \$ par 100 \$ d'évaluation
Non résidentielle	2,0066 \$ par 100 \$ d'évaluation
Industrielle	2,0316 \$ par 100 \$ d'évaluation
Six (6) logements et plus	0,8099 \$ par 100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservis	1,3936 \$ par 100 \$ d'évaluation
Agricole	0,8099 \$ par 100 \$ d'évaluation
Ces taux incluent les charges afférentes aux services suivants :	
Transport collectif	0,0801 \$ par 100 \$ d'évaluation
Quote-part M.R.C. de L'Assomption	0,0146 \$ par 100 \$ d'évaluation
Taxe foncière spéciale pour le remboursement de la dette à l'ensemble de la nouvelle Ville	0,2262 \$ par 100 \$ d'évaluation

TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES	
Quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.)	0,0168 \$ par 100 \$ d'évaluation
Répartition des anciennes dettes par secteur :	
Secteur Repentigny	0,0132 \$ par 100 \$ d'évaluation
Secteur Le Gardeur	0,0249 \$ par 100 \$ d'évaluation

COMPENSATION	
Compensation pour l'entretien, les réparations et l'amélioration des infrastructures	110 \$ par unité d'occupation
Compensation pour la gestion des matières résiduelles	220 \$ par unité d'occupation
Compensation pour la mise à niveau de l'usine de purification de l'eau	35 \$ par unité d'occupation
Compensation pour l'assainissement des eaux usées	110 \$ par unité d'occupation
Compensation de 0,20 \$/m ³ d'eau usée rejetée pour les immeubles non résidentiels compris dans une unité de la classe 6 ou d'une classe supérieure à celle-ci conformément à l'article 244.32 de L.F.M.	

ATTENDU QUE ce projet de règlement prévoit le paiement du compte de taxes en trois (3) versements, un taux d'intérêt de 12 % l'an pour les taxes impayées et une pénalité de 0,25 % du principal impayé par mois complet de retard (maximum de 3 % /année) lesquelles modalités demeurent inchangées depuis l'année financière 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Normand Venne

Appuyé par : André Cyr

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 477 intitulé : Règlement décrétant l'imposition des taux de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2017 et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

La Mairesse, après avoir permis aux membres présents de s'exprimer sur la proposition principale, appelle le vote sur cette dernière. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition :

M^{me} Cécile Hénault, conseillère
M^{me} Denyse Pelletier, conseillère
M^{me} Francine Payer, conseillère
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M. André Cyr, conseiller
M. Éric Chartré, conseiller
M. Georges Robinson, conseiller
M. Normand Urbain, conseiller
M. Normand Venne, conseiller
M. Raymond Hénault, conseiller
M. Sylvain Benoit, conseiller

Contre la proposition :

M. Bruno Villeneuve, conseiller

Conclusion

La proposition principale est adoptée par la majorité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE

(6) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 17 h 48.

Louis-André Garceau

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Chantal Deschamps

Chantal Deschamps, Ph. D., mairesse